



Dorthe Sébastien, Michellod Savio

La reconversion professionnelle comme clé de la transition énergétique

Cosignataires : 20 Réception au SGC : 25.06.21 Transmission au CE : *30.06.21

Dépôt et développement

La transition énergétique, que notre pays souhaite mettre en œuvre d'ici à 2050, passe notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, appareils et transports et par l'accroissement de la part des énergies renouvelables, notamment hydrauliques et photovoltaïques. Pour réaliser cette transition, il est nécessaire de pouvoir compter sur des personnes formées dans ces domaines.

Les secteurs liés à la transition écologique souffrent cependant d'un manque de personnel. Selon une étude publiée en 2020 par l'économiste Michael Lobsinger, entre 2012 et 2017, les emplois liés à la transition écologique ont davantage augmenté que les autres. Il est donc impératif de redoubler les efforts, tant en matière de formation que de requalification, afin de satisfaire à cette demande croissante. Les professionnels de la transition énergétique font en effet toujours ce double constat :

- > D'une part, les acteurs du secteur connaissent actuellement un manque important de personnel qualifié.
- > D'autre part, ces professions sont attractives aussi bien pour les jeunes que pour les candidats à une reconversion professionnelle, mais il est souvent difficile d'acquérir les connaissances professionnelles, complémentaires aux connaissances théoriques, qui ne s'apprennent qu'en entreprise.

Bien que le Conseil fédéral ait, en 2013, donné une impulsion visant à intégrer les exigences liées à la transition énergétique dans les formations CFC notamment, aucune évaluation ni suivi n'a été fait. Pourtant, la transition énergétique va encore s'accélérer et les besoins en personnel s'accroître. Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat :

- > d'identifier le potentiel de créations d'emplois nécessaires à assurer les objectifs du plan climat cantonal ;
- > de mettre en place un programme de formation dans les métiers de la transition énergétique, destiné tant aux jeunes qu'aux personnes souhaitant entamer une transition dans leur carrière ;
- > d'assurer un financement de ces formations partagé entre l'employé, l'entreprise et l'Etat.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).